

ACTION URGENTE

SOUDAN. UN MILITANT DÉTENU RISQUE LA TORTURE

Mohamed Hassan Alim, ingénieur et militant politique, a été arrêté le 26 décembre 2011 à Khartoum, la capitale du pays, par le Service national de la sûreté et du renseignement (NISS), après avoir critiqué publiquement un important représentant du gouvernement. Il est actuellement détenu au secret et risque de subir des actes de torture et d'autres mauvais traitements.

Le 26 décembre 2011, **Mohamed Hassan Alim** a été interpellé à son domicile de Khartoum par sept agents présumés du NISS en civil. Ces derniers l'ont battu devant sa mère et l'ont emmené à bord d'une voiture. Il est depuis détenu au secret dans un lieu inconnu. Il risque fortement d'être victime de torture ou d'autres mauvais traitements.

Mohamed Hassan Alim, 29 ans, est un ingénieur récemment diplômé de l'université d'Alnelain, au Soudan. Début décembre 2011, il a participé à un événement public organisé par un groupe d'étudiants islamiques à l'université de Khartoum, pendant lequel il a critiqué ouvertement Nafi Ali Nafi, vice-président du parti du Congrès national, actuellement au pouvoir, et conseiller du président soudanais Omar el Béchir. Mohamed Hassan Alim a accusé Nafi Ali Nafi, qui est intervenu pendant le rassemblement, de corruption, de népotisme et d'atteintes aux droits humains. Il a été filmé pendant qu'il prenait la parole et la vidéo a été publiée sur YouTube avant d'être reprise sur des forums en ligne et dans les médias.

Mohamed Hassan Alim est bien connu des autorités soudanaises pour les activités politiques qu'il mène en tant que membre du parti Baas, un mouvement politique soudanais de l'opposition prônant la non-violence, et pour sa participation à des manifestations publiques antigouvernementales. Il avait déjà été arrêté et placé en détention par le NISS en janvier 2011 pour cela. Il avait été relâché sans inculpation le 13 mars 2011 après avoir été détenu au secret pendant 45 jours, période durant laquelle il avait subi des actes de torture et d'autres mauvais traitements.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en arabe ou dans votre propre langue :

- priez les autorités de libérer immédiatement Mohamed Hassan Alim sans condition et sans inculpation ;
- exhortez-les à veiller à ce que cet homme ne soit pas victime de torture ou d'autres mauvais traitements ;
- appelez-les à révéler immédiatement où il se trouve et à lui permettre sans délai de contacter son avocat et sa famille et de bénéficier de tous les soins médicaux dont il pourrait avoir besoin.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 14 FÉVRIER 2012 À :

Président du Soudan

Omar Hassan Ahmad al-Bashir
Office of the President
People's Palace, PO Box 281
Khartoum, Soudan

Fax : +249 183 782 541

Formule d'appel : *Your Excellency, /*

Monsieur le Président,

Ministre de la Justice

Mohammed Bushara Dousa
Ministry of Justice
PO Box 302, Al Nil Avenue
Khartoum, Soudan

Formule d'appel : *Your Excellency, /*

Monsieur le Ministre,

Copies à :

Ministre de l'Intérieur

Ibrahim Mohamed Hamed
Ministry of Interior
PO Box 873
Khartoum, Soudan

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Soudan dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax, courriel, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

SOUDAN. UN MILITANT DÉTENU RISQUE LA TORTURE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les manifestations qui secouent actuellement le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord ont commencé en Tunisie début janvier et se sont propagées aux capitales d'autres pays. Des mouvements de protestation inspirés de ces manifestations ont été organisés l'année dernière par des étudiants à travers le Soudan pour appeler à la démocratie et à l'amélioration de la situation socio-économique.

Au Soudan, la police et le NISS appréhendent et maltraitent souvent des manifestants pacifiques. Les organisations et mouvements étudiants sont régulièrement pris pour cible par le NISS.

Aux termes de la Loi de 2010 relative à la sécurité nationale, le NISS continue de jouir de pouvoirs très étendus en matière d'arrestation et de détention. Les agents chargés de la sécurité nationale utilisent souvent leur pouvoir pour arrêter et placer en détention des personnes arbitrairement, et pour leur faire subir des actes de torture et autres mauvais traitements. Amnesty International a rassemblé des informations sur de nombreux cas d'actes de torture ou d'autres mauvais traitements commis par le NISS.

Nom : Mohamed Hassan Alim
Genre homme/femme : homme

AU 01/12, AFR 54/001/2012, 3 janvier 2012

